

Le 30 septembre 2019

Communiqué n° 5

**Concrétisation des promesses de dons à la Fondation Notre Dame pour
la cathédrale de Paris :**

*M. François Pinault finalisera ce mardi 1^{er} octobre son engagement
dans la durée.*

Au titre de son *Fonds Cathédrale de Paris*, la Fondation Notre Dame a recueilli entre le 17 avril et le 30 septembre 36 M€ de dons auprès de 46 600 particuliers, de 168 entreprises et de 29 collectivités publiques françaises et étrangères, de toutes tailles.

Le total des dons déjà reçus et des promesses de dons qui seront concrétisées est de l'ordre de 380 M€ - dont 100 M€ de MM François et François-Henri Pinault et 200 M€ de M. Bernard Arnault et sa famille et du groupe LVMH -.

La convention qui définit le cadre de collaboration entre le Ministère de la Culture et la Fondation Notre Dame a été adoptée le 29 juillet dernier, permettant ensuite la formalisation de l'engagement entre les grands mécènes et la Fondation.

- Initialement prévue ce lundi 30 septembre, mais reportée compte tenu des obsèques de M. Jacques Chirac, **MM. François et François-Henri Pinault confirmeront leur engagement d'apport de 100 M€ ce mardi 1^{er} octobre** avec le Président de la Fondation, Mgr Michel Aupetit.
- Rappelons que M. Bernard Arnault a formalisé son engagement ainsi que celui du groupe LVMH ce 24 septembre.

Les versements des grands mécènes s'étendront sur plusieurs années, tout au long du chantier de restauration, au fur et à mesure des appels de fonds que leur adressera la Fondation Notre Dame. Ils participeront également au Comité de suivi de la restauration, tel que prévu par la convention cadre établie avec le Ministère.

- Rappelons aussi que la **Région Ile de France** procédera également à la signature d'une convention d'ici fin octobre, le Conseil régional ayant voté un soutien de 10 M€ au budget supplémentaire de juin

- Une nouvelle initiative vient aussi renforcer le pool des mécènes autour de la Fondation Notre Dame. En effet, sur proposition de M. Denis Duverne, président du conseil d'administration d'**AXA**, un apport de 5 M€ annoncé en Assemblée générale du groupe en juin, sera effectué. Cette dotation permet la création d'une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame¹. Son but est de soutenir à la fois la restauration de la cathédrale en tant qu'édifice mais aussi son rayonnement pendant la durée du chantier. Les besoins sont aussi nombreux (installations d'accueil de touristes, restaurations d'objets détériorés par l'incendie,...). La Fondation AXA décidera d'un premier soutien dès la fin de cette année.
- Deux autres fondations seront annoncées dans le courant de l'automne.

Déjà 31 M€ sont reversés d'ici la mi-octobre au Ministère de la Culture par la Fondation Notre Dame, afin de participer aux travaux indispensables de sécurisation du chantier et de consolidation de la cathédrale. Le budget actualisé de cette phase jusqu'à juin 2020 est de 85 M€.

Mais le montant total nécessaire à la restauration de la cathédrale demeure inconnu puisque c'est à la fin de l'année 2020 que le diagnostic final pourra être établi. C'est pourquoi la Fondation Notre Dame poursuit la collecte avec détermination car chaque euro compte pour s'assurer d'un soutien et d'un financement dans la durée, jusqu'à la fin du chantier.

Contacts :

Christophe- Ch. Rousselot, délégué général de la Fondation Notre Dame
crousselot@fondationnotredame.fr + 33 1.78.91.93.31

Jean-Jacques Aillagon, conseiller de François Pinault.
jjailagon@pinaultcollection.com - +33 1 44 11 26 62

¹ Reconnue d'utilité publique depuis bientôt trente ans, la Fondation Notre Dame est abritante de 45 fondations sous son égide, qu'il s'agisse de fondations familiales privées, ou faisant appel public à la générosité (KTO, Bernardins, Avenir du Patrimoine à Paris, Insertion par le Logement,...) ou bien encore de quelques fondations d'entreprises.